



27bis, rue du Mortier Vannerie
CS 52411
44124 VERTOU Cedex
Tél. 02 51 79 18 96
E-mail : accueil@ifi-amenagement.fr

TERRE
de
VIGNES
MOUZILLON

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Commune de MOUZILLON
TERRE DE VIGNES

LOT n° 15	Adresse :	
	Réalisé le 01/06/2023	Mis à jour après travaux le : 09.11.2023
Permis d'aménager n° PA 044 108 22 A0002 en date du 02/03/2023	Cadastre : Section AM n° 1345	
	Surface Arpentée : 231 m ²	Surface de plancher : 200 m ²
	Servitude particulière : OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	

PLAN DE SITUATION



PLAN DE VENTE



GEOMETRE
MYRIADE

Géomètres-Experts D.P.L.G.
3, Place de l'Europe 44400 REZE
Tél: 02.40.75.66.60
e-mail : contact@myriade-ge.fr

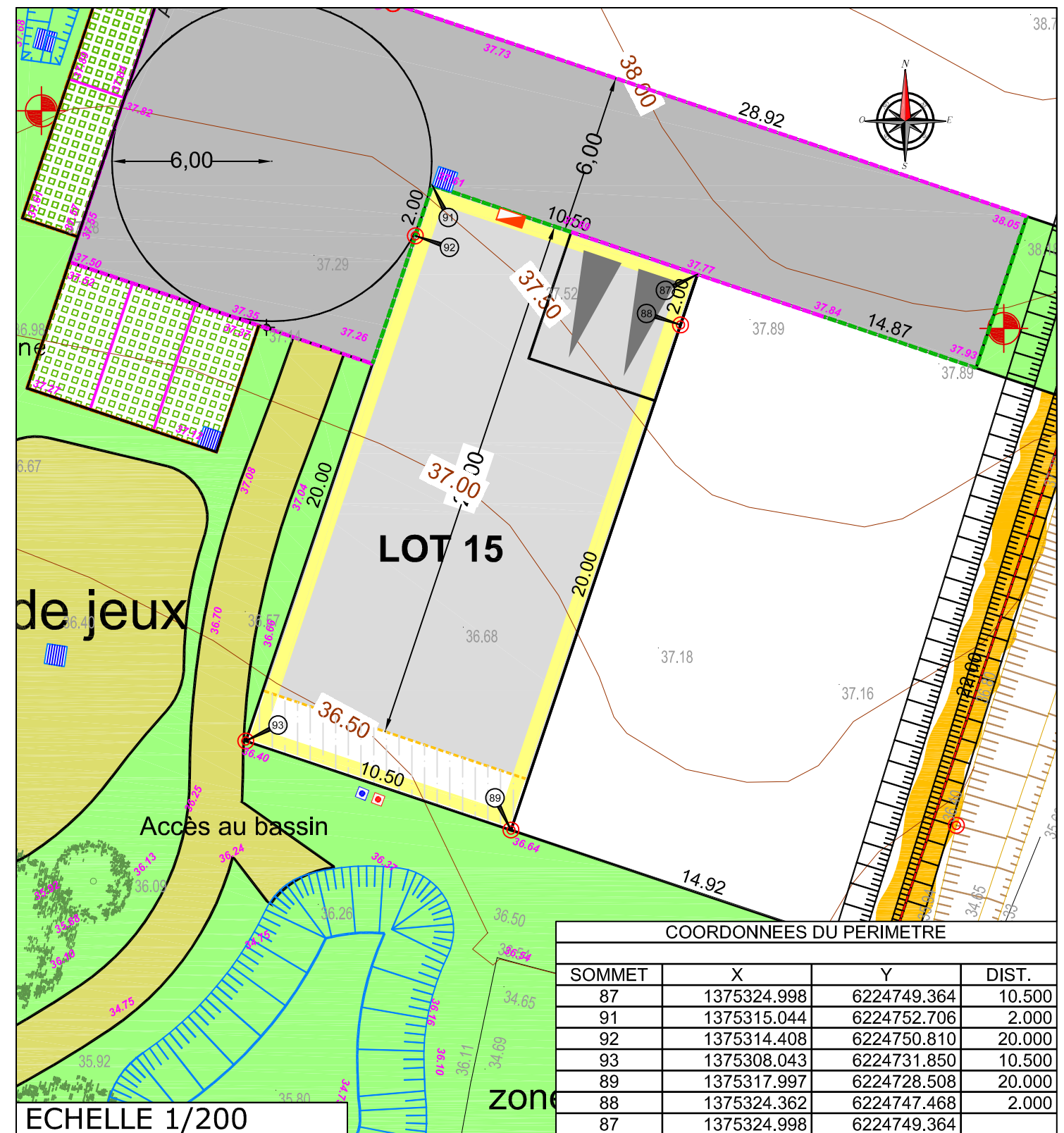


27bis, rue du Mortier Vannerie
CS 52411 44124 VERTOU
architectes@acdm-architecture.fr

- Cotes de radier suivant plan de récolement de l'entreprise :

- Branchement EU : 35.22m
- Branchement EP : 35.25m

- Ces cotes devront être contrôlées par le constructeur.



ECHELLE 1/200

Voirie	Zone non constructible sauf clôtures	Altitude TN AVANT TRAVAUX Candélabre (position indicative)	Talus fond des lots C & D & 14
Béton balayé / Aire de Présentation des bacs	Zone d'implantation des volumes principaux et volumétrie à étage	Arbres à planter (position de principe)	Cote projet des lots
Allées piétonnes / Espaces Verts	Zone non constructible sauf annexes H<3.20 m suivant PLU et clôtures	Ligne électrique à supprimer	Haie à planter par l'aménageur
Dalles engazonnées accessibles aux véhicules	Accès et emplacement stationnement non clos obligatoire 5.00m×5.00m sur l'espace privé	Accès multiples possibles	Haie + grillage mis en oeuvre par l'aménageur
Revêtement perméable végétalisé et carrossable	Places de parking "visiteurs"	Bordures	
Noeuds engazonnés	Borne OGE	Coffrets et citerneaux (position de principe)	

NOTA : - Les emplacements des coffrets, branchements et attentes sont donnés à titre indicatif. L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.

- Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet.

- L'aménageur se réserve le droit pour toutes raisons d'ordre technique d'implanter les coffrets ERDF 400A sur les lots